



Aide à l'achat d'un équipement



La demande d'aide doit impérativement être envoyée avant le 15 décembre de l'année.

Le CAES vous apporte une aide pour l'achat d'un équipement pour les jeunes au collège ayant obtenu l'ASSR1 ou l'ASSR2 ou ASR.

Pour un jeune justifiant de l'attestation correspondante dans l'année civile en cours, cette aide sera d'un montant de **30 €**.

Cette subvention est accordée :

- Pour les enfants des adhérents internes et ceux du conjoint ayant-droit déclaré, sous réserve que ces derniers soient rattachés au foyer fiscal de la famille.

Pour obtenir votre subvention, vous devez fournir :

- Le document de demande joint,
- L'attestation ASSR1 ou ASSR2 ou ASR
- Votre RIB pour une 1^{ère} demande ou en cas de changement de banque

Demande à envoyer par courrier à l'adresse suivante :

**Nathalie VERPILLOT
Centre d'examens des permis de conduire
17 avenue du Grand Sablon
38700 LA TRONCHE**



Formulaire de demande d'aide

Achat d'un équipement pour les jeunes (658221)

La demande d'aide doit impérativement être envoyée avant le 15 décembre à l'adresse suivante :

**Nathalie VERPILLOT – Centre d'examens des permis de conduire
17 avenue du Grand Sablon 38700 LA TRONCHE**

Nom et prénom de l'adhérent : _____

Adresse mail : _____

Nom et prénom du bénéficiaire : _____

Date de naissance : _____

Lien de parenté avec l'adhérent : _____

- Attestation ASSR1 / ASSR2 ou ASR

Date : _____

Signature du demandeur

----- réservé au CAES -----

Date de réception de la demande : _____

- Justificatif

Montant : _____ - **Date de paiement :** _____